



Société anonyme à conseil d'administration

au capital de 1 991 430,20 euros

Siège social : 262, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

R.C.S. Paris 497 587 089

Rapport financier semestriel

Exercice clos le 30 juin 2022

SOMMAIRE

I.	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE – EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2022	3
1.	Description de l'activité du Groupe	3
2.	Faits marquants du 1 ^{er} semestre 2022.....	4
3.	Événements importants survenus depuis la clôture du 1 ^{er} semestre 2022	5
4.	Activité du Groupe au 1 ^{er} semestre 2022	5
	4.1. Revenus	6
	4.1.1. Chiffre d'affaires	6
	4.1.2. Revenu des partenariats.....	6
	4.1.3. Autres produits de l'activité	6
	4.2. Dépenses opérationnelles	6
	4.3. Résultat financier.....	7
5.	Principaux risques et incertitudes pour le 2 ^{ème} semestre 2022.....	7
	5.1. Risques liés à la crise ukrainienne.....	7
	5.2. Risques de liquidité	7
6.	Relations avec les parties liées	8
II.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES AU 30 JUIN 2022	9
1.	Continuité d'exploitation	10
2.	Etats financiers	11
	2.1. Tableau du bilan	11
	2.2. Tableau du compte de résultat.....	12
	2.3. Tableau de variation des capitaux propres	13
	2.4. Tableau des flux de trésorerie	14
3.	Principes et méthodes comptables significatives.....	15
	3.1. Principes comptables.....	15
	3.2. Recours à des estimations et jugements	15
	3.3. Caractère saisonnier de l'activité	16
4.	Informations sectorielles.....	16
5.	Notes relatives au bilan et au compte de résultat	17
	5.1. Notes sur le bilan.....	17
	5.2. Notes sur le compte de résultat	22
III.	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	25
IV.	RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	26

I. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE – exercice clos au 30 juin 2022

1. Description de l'activité du Groupe

Depuis sa création en 2007, Advicenne se consacre au développement et à la commercialisation de traitements innovants qui répondent à des besoins médicaux non satisfaits pour les personnes atteintes de maladies rénales rares.

En 2021, ADV7103 a obtenu en Europe et au Royaume-Uni une autorisation de mise sur le marché de l'agence européenne du médicament (EMA) et de son homologue au Royaume-Uni (MHRA) pour le traitement de l'acidose tubulaire rénale distale (« ATRd ») chez les adultes, les adolescents et les enfants de plus de 1 an. L'ATRd est une maladie rénale rare qui survient lorsque les reins sont incapables d'éliminer efficacement l'accumulation d'acides circulants dans le sang. ADV7103 sera mis sur le marché sous le nom commercial Sibnaya®. Cette AMM a été obtenue après la décision par la Société de renoncer au statut de médicament orphelin malgré la désignation de médicament orphelin obtenue auprès de la Commission Européenne. ADV7103 est actuellement en essais cliniques de phase III pour cette indication aux Etats-Unis et au Canada.

Alors qu'Advicenne prépare son lancement commercial européen pour le traitement de l'ATRd, elle prépare simultanément des essais pour ADV7103 dans le traitement de la cystinurie, une maladie génétique caractérisée par la formation récurrente de calculs rénaux de cystine. En décembre 2019, ADV7103 a obtenu la désignation de médicament orphelin par la Commission Européenne dans le traitement de la cystinurie.

Advicenne innove dans les domaines de la formulation et du dosage. Sans goût particulier et facile à administrer, nos produits sont développés sous forme de granules ou de comprimés de petite taille qui permettent un dosage adapté et personnalisé - parce que des traitements innovants pour les maladies rares devraient être disponibles pour les patients de tous âges.

Un premier produit, développé par Advicenne, ADV6209 - Ozalin, a obtenu en 2018 une AMM dans plusieurs pays européens. Le produit a fait l'objet d'un contrat de cession d'actif avec Primex Pharmaceuticals AG prévoyant 40 millions d'euros de revenus minimum sur une période de 7 ans, si l'ensemble des conditions prévues au contrat sont atteintes.

Advicenne commercialise également deux autres produits autorisés en France, Liko zam et Levidcen, pour lesquels elle a soit acquis une licence exclusive d'exploitation, qu'elle n'utilise qu'en France, soit signé un accord de distribution couvrant plusieurs territoires dont la France.

Advicenne, cotée sur le marché Euronext depuis 2017, est cotée depuis le 30 mars 2022 sur le marché Euronext Growth à Paris à la suite de son transfert de cotation.

2. Faits marquants du 1^{er} semestre 2022

Le 4 janvier 2022, Advicenne annonce la signature d'un partenariat avec FrostPharma AB, pour la commercialisation de Sibnaya[®] dans les pays nordiques.

Le 21 janvier 2022, l'assemblée générale ordinaire d'Advicenne approuve le projet de transfert de la cotation des titres Advicenne sur le marché Euronext Growth Paris et la radiation de leur cotation sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles.

Le 24 février 2022, une crise entre l'Ukraine et la Russie a débuté. La société n'a pas d'activité et n'est pas exposée à des risques particuliers directement liés à la situation dans ces deux pays.

Le 8 mars 2022, le siège social a déménagé du 22 rue de la Paix – 75002 PARIS pour s'établir au 262, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS.

Le 28 mars 2022, Advicenne annonce le transfert de la cotation des titres de la société d'Euronext Paris et Euronext Bruxelles sur Euronext Growth le 30 mars 2022. La demande d'admission des titres de la société Advicenne sur le marché Euronext Growth Paris a été approuvée par le comité des admissions d'Euronext le 24 mars 2022.

Le 21 avril 2022, Advicenne annonce la nomination de Monsieur Philippe BOUCHERON comme président du conseil d'administration d'Advicenne à l'issue de l'assemblée générale du 9 juin 2022. Cette nomination fait suite à la décision de Monsieur David Horn SOLOMON de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat d'administrateur lors de la prochaine assemblée générale, entraînant par conséquent, la cessation de ses fonctions de président du conseil d'administration à compter de cette même date.

Le 30 mai 2022, le nouveau site internet d'Advicenne est mis en ligne afin de proposer une meilleure ergonomie et de fournir une information plus précise et complète notamment sur (i) l'information destinée à l'ensemble des actionnaires et investisseurs, (ii) les produits approuvés et/ou commercialisés de la Société ou vendus en licence (Sibnaya[®], ADV6209, Likoza[®], Levidcen[®]), (iii) les pathologies rénales rares ciblées par Advicenne, en particulier l'Acidose Tubulaire Rénale distale (ATRd) et cystinurie, et (iv) le pipeline de développement.

Le 10 juin 2022, Advicenne fait le point sur l'évolution de sa gouvernance ainsi que sur ses activités après la tenue de son assemblée générale mixte le 9 juin 2022. En sus du changement de Président du conseil d'administration, l'assemblée générale a notamment nommé Monsieur Didier LAURENS administrateur et Monsieur André ULMANN censeur pour un mandat de 3 ans.

Le 28 juin 2022, Advicenne annonce la signature d'un partenariat de distribution exclusive avec Taïba Healthcare, laboratoire pharmaceutique basé au Sultanat d'Oman, pour la commercialisation de Sibnaya[®] dans certains pays du Moyen-Orient (Arabie Saoudite, Sultanat d'Oman, Emirats Arabes Unis, Qatar, Kuwait et Bahreïn).

Au 30 juin 2022, Advicenne a fermé ses sites de Grenoble et Nîmes et regroupé toutes ses activités sur le nouveau siège social parisien.

Le 30 juin 2022, Advicenne annonce la commercialisation de Sibnaya[®] en Grande-Bretagne pour les patients souffrant d'Acidose Tubulaire Rénale distale (ATRd).

3. Événements importants survenus depuis la clôture du 1^{er} semestre 2022

Le 14 septembre 2022, Advicenne a annoncé avoir obtenu un avis favorable du SMC pour la prise en charge de Sibnaya!® par le NHS en Ecosse et avoir retiré le dossier d'évaluation de Sibnaya!® auprès du NICE en Angleterre.

4. Activité du Groupe au 1^{er} semestre 2022

Les résultats semestriels du Groupe selon les normes IFRS sont présentés ci-dessous :

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE <i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2022	30 juin 2021
Chiffre d'affaires	1 555	1 364
Revenu des partenariats	28	10
Autres produits de l'activité	351	372
Produits des activités ordinaires	1 934	1 746
Coût de revient des ventes	-616	-540
Frais de recherche et développement	-3 090	-4 713
Frais de commercialisation et de marketing	-635	-1 631
Frais de structure et généraux	-1 989	-2 409
Résultat opérationnel	-4 396	-7 547
Coût de l'endettement financier net	-671	-538
Autres charges financières	-445	-
Autres produits financiers	700	82
Résultat avant impôt	-4 813	-8 003
Impôts sur les résultats	-	14
Résultat net consolidé	-4 813	-7 990
- dont part attribuable aux actionnaires d'Advicenne SA	-4 813	-7 990
- dont part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-
Résultat par action (€/action)	-0,48	-0,93
Résultat dilué par action (€/action)	-0,48	-0,93

ETAT DU RESULTAT GLOBAL <i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2022	30 juin 2021
Résultat net consolidé	-4 813	-7 990
Gains (et pertes) actuariels	173	50
Ecart de conversion	-30	-
Effet d'impôt	-	-
Total des éléments ne faisant pas ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat	144	50
Résultat global de l'ensemble consolidé	-4 669	-7 940
Dont part revenant au groupe consolidé	-4 669	-7 940
Dont part revenant aux intérêts minoritaires	-	-

Précision : toutes les composantes des autres éléments du résultat global ont vocation à être recyclées en résultat, à l'exception des écarts actuariels liés aux engagements postérieurs à l'emploi.

4.1. Revenus

4.1.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe provient des ventes de médicaments Levidcen® et Likozam®, sous licence de tiers, ainsi que des ventes de Sibnaya[®], produit propriétaire développé par Advicenne. Sibnaya[®] est vendu sous son nom commercial depuis son autorisation de mise sur le marché (AMM) en Europe en mai 2021 puis en Grande-Bretagne en juillet 2021, et également sous différents programmes « d'accès anticipé » dans certains pays d'Europe.

Les clients obtiennent le contrôle des produits au moment où les biens sont livrés chez eux. Les factures sont émises et le chiffre d'affaires est comptabilisé à ce moment.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé net des taxes pharmaceutiques et, le cas échéant, des reversements et remises aux organismes de recouvrement de la Sécurité Sociale.

4.1.2. Revenu des partenariats

Les revenus des partenariats sont comptabilisés en fonction des termes contractuels. Pour les périodes décrites dans ce document, cela concerne essentiellement le contrat Primex Pharmaceuticals AG pour Ozalin, ainsi que les premiers revenus générés dans le cadre des contrats de partenariats récemment conclus pour la commercialisation de Sibnaya.

4.1.3. Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité comprennent le crédit d'impôt recherche généré sur le premier semestre.

4.2. Dépenses opérationnelles

Les dépenses opérationnelles sont en forte baisse par rapport au premier semestre 2021 (-32%) principalement du fait de la réduction des dépenses d'essais cliniques d'ADV7103 dans l'ATRd en lien avec l'obtention de l'AMM de ce dernier. Les frais marketing et commerciaux sont également en forte baisse, tout comme les frais de structure et généraux qui traduisent les effets de la réorganisation des activités désormais finalisée.

4.3. Résultat financier

Le résultat financier ressort en perte de 0,4 MEUR au 30 juin 2022 du fait :

- d'un effet globalement positif des gains et pertes de change, enregistrés en autre charges financières et autres produits financiers, qui représentent un gain net de 0,3 MEUR, résultant de l'activité et du financement d'Advicenne Inc. aux Etats-Unis,
- et des charges d'intérêt de 0,7 MEUR sur le premier semestre 2022 principalement liées au tirage de la première tranche de 7,5 MEUR de l'emprunt BEI.

Les informations relatives à l'emprunt BEI sont indiquées dans la note 5.2.5.

5. Principaux risques et incertitudes pour le 2^{ème} semestre 2022

Les principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe pourrait être confronté dans les six mois restants de l'exercice sont, en complément des incertitudes liées à la situation ukrainienne et de la mise à jour du risque de liquidité décrits ci-dessous, similaires à ceux détaillés au chapitre 3 « Facteurs de risques » du document d'enregistrement universel du Groupe déposé le 29 avril 2022 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et disponible sur son site internet www.advicenne.com.

5.1. Risques liés à la crise ukrainienne

La crise ukrainienne n'a, depuis son déclenchement, pas eu d'impact sur les activités du Groupe. Le Groupe n'a pas d'activité et n'entend pas avoir d'activités dans les pays belligérants. La production et la commercialisation des produits du Groupe n'ont pas été impactées par cette crise à la date du présent rapport. Le Groupe n'est pas non plus affecté dans le cadre de ses activités de développement clinique tant aux Etats-Unis qu'en Europe. Le Groupe estime disposer de stocks suffisants pour les mois à venir et à ce jour aucune pénurie de matières premières n'a été constatée.

Le Groupe suit néanmoins attentivement l'évolution de la situation et, en particulier, ses conséquences éventuelles sur son activité. Le Groupe ne peut en effet totalement exclure que le conflit puisse entraîner des conséquences sur ses approvisionnements ou sur le coût de ceux-ci, ou encore sur sa capacité à se financer. Le Groupe communiquera au marché toute évolution significative sur le sujet.

5.2. Risques de liquidité

Le Groupe a procédé à la date d'arrêté des comptes, à une revue spécifique de son horizon de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir jusqu'au début du troisième trimestre 2023.

Cette appréciation repose sur le montant de trésorerie disponible à la date de l'arrêté des présents comptes, sur l'accord de principe reçu de la BEI en vue du déblocage de la 2^{ème} tranche de l'emprunt BEI pour 5 MEUR, dont la contractualisation, incluant les covenants portant sur cette tranche, est en cours, et tient compte des engagements et prévisions d'engagements du Groupe, notamment ceux relatifs à :

- l'initialisation du développement commercial de Sibnaya® sur le marché européen,
- la conduite de l'étude clinique de phase III dans l'ATRd aux US.

Afin de poursuivre son activité au-delà de cet horizon de liquidité, le Groupe aura besoin de mettre en place de nouveaux financements, tels que la signature de partenariats de développement, ainsi que toute forme de financement à sa disposition.

Une fois l'extension de l'horizon de liquidité sécurisée, le Groupe prévoit également le démarrage d'un programme clinique de phase III dans la cystinurie.

Toutefois, les phases ultimes de développement des médicaments nécessitant des investissements croissants, les besoins de financement du Groupe continueront à augmenter à mesure que ce dernier investira pour développer des produits existants et nouveaux. De même, le plan de développement des produits pourrait être modifié en raison de plusieurs facteurs dont le Groupe n'a pas connaissance à la date du présent rapport. Dans ces hypothèses, le Groupe pourrait être amené à lever des fonds supplémentaires, par le biais en particulier :

- d'accords de commercialisation et de distribution, et autres alliances stratégiques et contrats de licence,
- de financements publics ou privés ou de financements par endettement, au titre desquels le Groupe pourrait être tenu de prendre des engagements restrictifs notamment financiers ou en matière d'exploitation,
- d'un appel au marché, susceptible d'entraîner une dilution de la participation des actionnaires du Groupe, ou
- d'une combinaison de ces approches.

Si le Groupe n'était pas en mesure d'obtenir les financements nécessaires en temps voulu, ses perspectives de croissance pourraient en être altérées, le cours de bourse de ses actions pourrait décliner et il pourrait notamment être amené à :

- retarder ou réduire le nombre ou la portée de ses essais cliniques et précliniques, voire à les annuler totalement ;
- conclure de nouveaux contrats à des conditions moins favorables que celles qu'il aurait été en mesure d'obtenir dans des circonstances différentes.

6. Relations avec les parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les personnes physiques et les entités, liées au Groupe, qui détiennent directement ou indirectement une participation dans le Groupe ainsi que les principaux dirigeants mandataires sociaux.

Les parties liées sont notamment les dirigeants et les membres du conseil d'administration. L'assemblée générale des actionnaires de 2022 a validé la convention réglementée concernant le contrat de prestation de service avec BELNOR bvba dont Madame Hege HELLSTROM, par ailleurs administratrice d'Advicenne, est Directrice Générale ; ce contrat de consultant portant sur une mission de Chief Commercial Officer pour une période de 1 an à compter du 6 décembre 2021 est toujours en cours. Madame Hege HELLSTROM a démissionné de son mandat d'administrateur le 9 juillet 2022.

Par ailleurs, le Groupe a créé une filiale aux Etats-Unis en mai 2020 : Advicenne Inc. Celle-ci est détenue à 100% par Advicenne S.A.

II. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES AU 30 JUIN 2022

Advicenne est domiciliée en France. Le siège social du Groupe est sis 262, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS.

Les informations communiquées en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels résumés du Groupe au 30 juin 2022 arrêtés par le conseil d'administration le 20 septembre 2022.

Le 4 janvier 2022, Advicenne annonce la signature d'un partenariat avec FrostPharma AB, pour la commercialisation de Sibnaya[®] dans les pays nordiques.

Le 21 janvier 2022, l'assemblée générale ordinaire d'Advicenne approuve le projet de transfert de la cotation des titres Advicenne sur le marché Euronext Growth Paris et de la radiation de leur cotation sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles.

Le 24 février 2022, une crise entre l'Ukraine et la Russie a débuté. La société n'a pas d'activité et n'est pas exposée à des risques particuliers directement liés à la situation dans ces deux pays.

Le 8 mars 2022, le siège social a déménagé du 22 rue de la Paix – 75002 PARIS pour s'établir au 262, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS.

Le 28 mars 2022, Advicenne annonce le transfert de la cotation des titres de la société d'Euronext Paris et Euronext Bruxelles sur Euronext Growth le 30 mars 2022. La demande d'admission des titres de la société Advicenne sur le marché Euronext Growth Paris a été approuvée par le comité des admissions d'Euronext le 24 mars 2022.

Le 21 avril 2022, Advicenne annonce la nomination de Monsieur Philippe BOUCHERON comme président du conseil d'administration d'Advicenne à l'issue de la prochaine assemblée générale du 9 juin 2022. Cette nomination fait suite à la décision de Monsieur David Horn SOLOMON de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat d'administrateur lors de la prochaine assemblée générale, entraînant par conséquent, la cessation de ses fonctions de président du conseil d'administration à compter de cette même date.

Le 30 mai 2022, le nouveau site internet d'Advicenne est mis en ligne afin de proposer une meilleure ergonomie et de fournir une information plus précise et complète notamment sur (i) l'information destinée à l'ensemble des actionnaires et investisseurs, (ii) les produits approuvés et/ou commercialisés de la Société ou vendus en licence (Sibnaya[®], ADV6209, Likozam[®], Levidcen[®]), (iii) les pathologies rénales rares ciblées par Advicenne, en particulier l'Acidose Tubulaire Rénale distale (ATRd) et cystinurie, et (iv) le pipeline de développement.

Le 10 juin 2022, Advicenne fait le point sur l'évolution de sa gouvernance ainsi que sur ses activités après la tenue de son assemblée générale mixte le 9 juin 2022. En sus du changement de Président du conseil d'administration, l'assemblée générale a notamment nommé Monsieur Didier LAURENS administrateur et Monsieur André ULMANN censeur pour un mandat de 3 ans.

Le 28 juin 2022, Advicenne annonce la signature d'un partenariat de distribution exclusive avec Taïba Healthcare, laboratoire pharmaceutique basé au Sultanat d'Oman, pour la commercialisation de Sibnaya[®] dans certains pays du Moyen-Orient (Arabie Saoudite, Sultanat d'Oman, Emirats Arabes Unis, Qatar, Kuwait et Bahreïn).

Au 30 juin 2022, Advicenne a fermé ses sites de Grenoble et Nîmes et regroupé toutes ses activités sur le nouveau siège social parisien.

Le 30 juin 2022, Advicenne annonce la commercialisation de Sibnaya1 en Grande-Bretagne pour les patients souffrant d'Acidose Tubulaire Rénale distale (ATRd).

Le 14 septembre 2022, Advicenne a annoncé avoir obtenu un avis favorable du SMC pour la prise en charge de Sibnaya1® par le NHS en Ecosse et avoir retiré le dossier d'évaluation de Sibnaya1® auprès du NICE en Angleterre.

1. **Continuité d'exploitation**

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son horizon de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir au cours des 12 mois suivant la date de clôture semestrielle, avec un horizon de liquidité au début du troisième 2023.

Cette appréciation repose sur le montant de trésorerie disponible à la date de l'arrêté des présents comptes, sur l'accord de principe reçu de la BEI en vue du déblocage de la 2^{ème} tranche de l'emprunt BEI pour 5 MEUR, dont la contractualisation, incluant les covenants portant sur cette tranche, est en cours, et tient compte des engagements et prévisions d'engagements du Groupe, notamment ceux relatifs à :

- l'initialisation du développement commercial de Sibnaya1® sur le marché européen,
- la conduite de l'étude clinique de phase III dans l'ATRd aux Etats-Unis.

Afin de poursuivre son activité au-delà de cet horizon de liquidités, le Groupe aura besoin de mettre en place de nouveaux financements, tels que la signature de partenariats de développement, ainsi que toute forme de financement à sa disposition.

2. Etats financiers

2.1. Tableau du bilan

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30 juin 2022	31 décembre 2021
Immobilisations incorporelles		152	167
Immobilisations corporelles	5.1.1	2 004	1 836
Actifs financiers non courants		166	263
Total des actifs non courants		2 323	2 265
Stocks		694	717
Clients et comptes rattachés	5.1.2	1 056	802
Actifs d'impôts exigibles	5.1.3	1 482	1 126
Autres actifs courants	5.1.3	877	1 286
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.1.4	7 288	12 685
Total des actifs courants		11 397	16 616
TOTAL DE L'ACTIF		13 720	18 881

PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30 juin 2022	31 décembre 2021
Capital social	5.1.5	1 991	1 990
Primes liées au capital		1 490	24 469
Réserves consolidées		-2 978	-13 723
Résultat net de la période		-4 813	-12 427
Capitaux propres - attribuables aux actionnaires d'Advicenne SA		-4 311	309
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Total des capitaux propres		-4 311	309
Provisions non courantes		34	96
Passifs financiers non courants	5.1.6	12 906	12 371
Total des passifs non courants		12 940	12 467
Passifs financiers courants	5.1.6	403	165
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1.7	1 573	2 929
Autres passifs courants	5.1.7	3 115	3 012
Total des passifs courants		5 091	6 105
TOTAL DU PASSIF		13 720	18 881

2.2. Tableau du compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30 juin 2022	30 juin 2021
Chiffre d'affaires	5.2.1	1 555	1 364
Revenu des partenariats	5.2.2	28	10
Autres produits de l'activité	5.2.3	351	372
Produits des activités ordinaires		1 934	1 746
Coût de revient des ventes		-616	-540
Frais de recherche et développement	5.2.4	-3 090	-4 713
Frais de commercialisation et de marketing	5.2.4	-635	-1 631
Frais de structure et généraux	5.2.4	-1 989	-2 409
Résultat opérationnel		-4 396	-7 547
Coût de l'endettement financier net	5.2.5	-671	-538
Autres charges financières	5.2.5	-445	
Autres produits financiers	5.2.5	700	82
Résultat avant impôt		-4 813	-8 003
Impôts sur les résultats		-	14
Résultat net consolidé		-4 813	-7 990
- dont part attribuable aux actionnaires d'Advicenne SA		-4 813	-7 990
- dont part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat par action (€/action)	5.2.6	-0,48	-0,93
Résultat dilué par action (€/action)	5.2.6	-0,48	-0,93

ETAT DU RESULTAT GLOBAL <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30 juin 2022	30 juin 2021
Résultat net consolidé		-4 813	-7 990
Gains (et pertes) actuariels		173	50
Ecart de conversion		-30	
Effet d'impôt			
Total des éléments ne faisant pas ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat		144	50
Résultat global de l'ensemble consolidé		-4 669	-7 940
Dont part revenant au groupe consolidé		-4 669	-7 940
Dont part revenant aux intérêts minoritaires		-	-

2.3. Tableau de variation des capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES <i>(en milliers d'euros)</i>	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Capitaux propres
Situation au 31 décembre 2020	8 619 144	1 724	29 799	-28 249	3 272
Résultat de la période				-7 990	-7 990
Autres éléments du résultat global, après impôts				50	50
Résultat global				-7 940	-7 940
Augmentation de capital	1 331 007	266	8 822		9 088
Autres variations				4	4
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle				-99	-99
Paiements fondés sur des actions				164	164
Situation au 30 juin 2021	9 950 151	1 990	38 621	-36 119	4 491
Situation au 31 décembre 2021	9 950 151	1 990	38 621	-40 300	309
Résultat de la période				-4 813	-4 813
Autres éléments du résultat global, après impôts				144	144
Résultat global				-4 669	-4 669
Augmentation de capital	7 000	1	21		23
Affectation du résultat				12 427	12 427
Autres variations			-37 152	24 573	-12 579
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle					-
Paiements fondés sur des actions				179	179
Situation au 30 juin 2022	9 957 151	1 991	1 490	-7 790	-4 311

Les autres variations portent essentiellement l'imputation de 23 MEUR des pertes antérieures sur la prime d'émission, ainsi que 14 MEUR de reclassement pour affectation du résultat des années antérieures.

2.4. Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE <i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2022	30 juin 2021
Résultat net de la période	-4 813	-7 990
Amortissements et provisions	205	206
Paiement fondé sur des actions	179	164
Autres produits et charges calculés	10	-50
Cout de l'endettement financier net	671	477
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	50	8
Capacité d'autofinancement	-3 698	-7 185
Incidence de la variation des stocks	23	360
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs	-201	-331
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	-1 252	-1 371
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-5 128	-8 527
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-121	-256
Actions auto-détenues	-	-99
Cession d'actifs financiers	-97	-104
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	-218	-459
Augmentation de capital (nette des frais d'augmentation de capital)	23	9 089
Remboursement d'emprunts & d'avances remboursables	-73	-140
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-51	8 948
Variation de la trésorerie	-5 397	-38
Trésorerie d'ouverture	12 685	16 771
Trésorerie de clôture	7 288	16 733

3. Principes et méthodes comptables significatives

3.1. Principes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés résumés du Groupe sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2022.

Les états financiers consolidés semestriels résumés du Groupe ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 - Information financière intermédiaire.

S'agissant de comptes résumés, ces états financiers n'incluent pas l'exhaustivité des informations requises pour une clôture annuelle, mais une sélection de notes explicatives. Ainsi, ils doivent être lus en relation avec les états financiers individuels annuels du Groupe établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2021.

À l'exception des mentions ci-après, les principes et méthodes comptables utilisés pour la préparation des états financiers consolidés semestriels résumés sont identiques à ceux retenus pour les états financiers individuels du Groupe établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2021.

Les normes, amendements et interprétations IFRS suivants, d'application obligatoire au 30 juin 2022, n'ont pas eu d'impact significatif dans les résultats et la situation financière du Groupe :

- modifications d'IFRS 3 – Références au cadre conceptuel (date d'application IASB et UE : exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022);
- modifications d'IAS 37 – Contrats déficitaires – Coûts d'exécution du contrat (date d'application IASB et UE : exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022);
- modifications d'IAS 16 – Immobilisations corporelles – Produit antérieur à l'utilisation prévue : (date d'application IASB et UE : exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022);
- améliorations annuelles – 2018-2020 (date d'application IASB et UE : exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022).

Par ailleurs, le Groupe n'a pas choisi d'appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations qui seront d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023 ou postérieurement, étant précisé que le Groupe analyse actuellement les impacts potentiels de leur entrée en vigueur :

- IFRS 17 – Contrats d'assurance y compris amendements publiés le 25/06/2020 (date d'application IASB et UE : exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023);
- modifications d'IAS 1 et du Practice Statement 2 – Informations à fournir sur les méthodes comptables (date d'application IASB et UE : exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023);
- modifications d'IAS 8 – Définition des estimations comptables (date d'application IASB et UE : exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023);
- modifications d'IAS 12 – Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction (date d'application IASB et UE : exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023).

Les normes et interprétations d'application facultative au 30 juin 2022 n'ont pas été appliquées par anticipation. Le Groupe n'anticipe toutefois pas d'impacts significatifs liés à l'application de ces nouveaux textes.

3.2. Recours à des estimations et jugements

La préparation des états financiers requiert, de la part de la direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant

en annexe. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les principales estimations portent sur l'évaluation à la juste valeur des paiements en actions, des ventes sous ATU et de l'emprunt BEI.

La direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé de manière prospective.

3.3. Caractère saisonnier de l'activité

L'activité du Groupe n'est pas considérée comme étant cyclique ou saisonnière.

4. Informations sectorielles

Le Groupe a identifié un seul secteur opérationnel correspondant à l'activité pharmaceutique, à savoir le développement et la mise sur le marché des produits pharmaceutiques.

5. Notes relatives au bilan et au compte de résultat

5.1. Notes sur le bilan

5.1.1. Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et constructions	Instal. techn., mat. & out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. en cours & avances	Total brut
Situation au 31 décembre 2020	1 326	777	321	1 364	3 789
Augmentations de l'exercice		9	23	109	141
Diminutions de l'exercice			-34		-34
Ecart de conversion					-
Ouverture droit d'utilisation (IFRS 16)					-
Augmentations droit d'utilisation (IFRS 16)	-1 063		-19		-1 082
Situation au 31 décembre 2021	263	786	291	1 473	2 813
Augmentations de l'exercice			83	30	113
Diminutions de l'exercice			-129		-129
Ouverture droit d'utilisation (IFRS 16)	292				292
Augmentations droit d'utilisation (IFRS 16)					-
Diminutions droit d'utilisation (IFRS 16)	-123				-123
Situation au 30 juin 2022	432	786	245	1 503	2 967

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et constructions	Instal. techn., mat. & out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. en cours & avances	Total amortissements
Situation au 31 décembre 2020	-262	-578	-163	-	-1 003
Dotations de l'exercice		-112	-51		-163
Diminutions de l'exercice			24		24
Dotations droit d'utilisation (IFRS 16)			-4		-4
Diminutions droit d'utilisation (IFRS 16)	149		19		168
Situation au 31 décembre 2021	-113	-690	-174	-	-978
Dotations de l'exercice		-49	-35		-84
Diminutions de l'exercice			74		74
Dotations droit d'utilisation (IFRS 16)	-99				-99
Diminutions droit d'utilisation (IFRS 16)	123				123
Situation au 30 juin 2022	-89	-739	-135	-	-963

IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et constructions	Instal. techn., mat. & out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. en cours & avances	Total net
Au 31 décembre 2021	150	96	117	1 473	1 836
Au 30 juin 2022	343	47	111	1 503	2 004

5.1.2. Clients

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES <i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Echu	Non échu	Dépréciation	Valeur nette
Situation au 30 juin 2022	1 136	166	969	-80	1 056
Situation au 31 décembre 2021	861	83	778	-59	802

5.1.3. Actifs d'impôts et autres actifs courants

ACTIFS D'IMPOTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS <i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2022	31 décembre 2021
Crédit d'impôt recherche	1 482	1 126
Sous-total	1 482	1 126
Créances fiscales (TVA,...)	180	350
Charges constatées d'avance	686	900
Débiteurs divers	11	36
Valeurs brutes	2 359	2 412
Dépréciations	-	-
Valeurs nettes	2 359	2 412

Le montant du CIR dans les comptes clos au 30 juin 2022 correspond essentiellement à 350 KEUR relatifs à l'estimation du produit à recevoir lié aux dépenses du premier semestre 2022, et à 1 055 KEUR de créances relatives à l'exercice 2021.

Le montant du CIR dans les comptes clos au 31 décembre 2021 correspondait intégralement au CIR demandé au titre de l'exercice 2021. Le CIR à recevoir au titre de l'exercice 2021 n'a pas encore été encaissé.

Les charges constatées d'avance concernent principalement l'avance payée pour l'initiation de l'étude clinique pivot phase III d'ADV7103 dans l'ATRd aux États-Unis.

5.1.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

TRESORERIE <i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2022	31 décembre 2021
Comptes bancaires courants	7 288	12 685
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 288	12 685

5.1.5. Capital social

Au 30 juin 2022, le capital social a augmenté de 1 400 EUR suite à l'exercice de BSPCE sur la période, et s'établit ainsi à 1 991 430,20 EUR.

Le capital social est composé de 9 957 151 actions ordinaires entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire de 0,20 EUR.

5.1.6. Passifs financiers

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (en milliers d'euros)	31 décembre 2020	Emissions	Remboursements	Reclassements / autres	30 juin 2021
Emprunts bancaires	8 023			4 669	12 692
Avances conditionnées	276				276
Dettes financières IFRS 16	949	8		-76	881
Passifs financiers non courants	9 247	8	-	4 592	13 848
Emprunts bancaires	4 410	319	-65	-4 544	119
Avances conditionnées					-
Dettes financières IFRS 16	140		-75	76	141
Passifs financiers courants	4 550	319	-140	-4 468	260
Total	13 797	327	-140	124	14 108

Echéancement		30 juin 2021
Inférieur à un an		260
Compris entre un et cinq ans		13 540
Supérieur à cinq ans		308
Total		14 108

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (en milliers d'euros)	31 décembre 2021	Emissions	Remboursements	Reclassement s / autres	30 juin 2022
Emprunts bancaires	12 005	554		-184	12 376
Avances conditionnées	276				276
Dettes financières IFRS 16	92	188		-23	256
Passifs financiers non courants	12 373	742	-	-207	12 907
Emprunts bancaires	102			184	286
Avances conditionnées					
Dettes financières IFRS 16	63	105	-73	23	117
Passifs financiers courants	165	105	-73	207	402
Total	12 538	846	-73	-	13 309

Echéancement		30 juin 2022
Inférieur à un an		402
Compris entre un et cinq ans		12 875
Supérieur à cinq ans		32
Total		13 309

Le 2 juillet 2019, la Banque Européenne d'Investissement (« BEI ») a accordé à Advicenne un prêt à taux fixe d'un montant global de 20 millions d'euros décomposé en 3 tranches, le tirage de chaque tranche étant conditionné à l'activité et au financement du Groupe. La première tranche a été tirée en juillet 2020 pour une valeur de 7,5 millions d'euros et sera remboursée en une seule fois en 2025 au terme de sa maturité, tout comme les intérêts capitalisés y afférents.

Ce contrat de prêt impose notamment à la Société de se conformer à certains engagements limitants, entre autres, la capacité de la Société à accroître son endettement, accorder des sûretés, céder ses actifs en dehors du cours normal des affaires ou modifier de manière significative son activité.

Advicenne s'est aussi engagé à payer des intérêts additionnels sous la forme de redevances indexées sur le chiffre d'affaires annuel consolidé réalisé pendant 9 ans à compter du 31 janvier 2021.

Le passif financier relatif à la première tranche tirée en juillet 2020 a été évalué initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminué des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Il est ensuite comptabilisé au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Dans ce cadre, une estimation des flux de trésorerie, incluant les intérêts fixes prévus au contrat et les redevances futures estimées, a été réalisée par la direction afin d'évaluer le TIE. L'estimation des redevances futures sur le chiffre d'affaires annuel consolidé prend en compte la date prévisionnelle de première commercialisation de l'ADV7103, la croissance attendue du chiffre d'affaires ainsi que le taux de

pénétration du marché et le prix de vente estimé. Le TIE ainsi calculé s'est ainsi élevé à 13,52%. La charge d'intérêts liée et comptabilisée en coût de l'endettement financier net s'est élevée à 0,6 MEUR sur le premier semestre 2022. Au 30 juin 2022, la revue des prévisions de flux de trésorerie futurs liés au chiffre d'affaires annuel consolidé n'a pas entraîné de modification significative de la dette BEI ni d'impact significatif sur le résultat financier.

En octobre 2020, deux contrats de prêt dans le cadre d'un emprunt garanti par l'état (PGE) ont également été conclus pour un montant de 4,3 MEUR, remboursable en une seule fois au terme de sa maturité d'un an, avec la possibilité de prolonger l'emprunt pour une période de 5 ans. Ces contrats ont été prorogés d'une année à l'été 2021, reculant d'autant le démarrage de leur remboursement désormais amorti sur 5 ans. Ce différé de remboursement porte à long terme depuis fin 2021 la part qui était à court terme précédemment.

Avances remboursables :

En 2019, la Société avait contracté une assurance prospection auprès de BPI France pour couvrir les dépenses de prospection en Allemagne et au Royaume-Uni. Elle était composée d'un montant de 552 KEUR, dont 276 KEUR avaient été encaissés par la société au deuxième semestre 2019.

Un montant fixe de 83 KEUR est remboursable entre septembre 2024 et juin 2025. Des remboursements additionnels, dépendant du chiffre d'affaires, peuvent intervenir à partir de septembre 2024 pour atteindre au maximum le montant de l'assurance.

5.1.7. Fournisseurs, produits constatés d'avance et autres passifs

FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS <i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2022	31 décembre 2021
Dettes sociales	783	778
Dettes fiscales	159	144
Avances et acomptes reçus		
Autres créditeurs	2 174	2 090
Sous-total	3 115	3 012
Dettes fournisseurs	1 573	2 929
Produits constatés d'avance		
TOTAL	4 688	5 940

Echéancement	30 juin 2022	31 décembre 2021
Inférieur à un an	4 688	5 940
Supérieur à un an		
TOTAL	4 688	5 940

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 1,6 million d'euros au 30 juin 2022, en baisse de 1,4 million d'euros par rapport au 31 décembre 2021 en raison de la baisse des dépenses opérationnelles.

5.1.8. Instruments financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	Catégories	30 juin 2022		31 décembre 2021	
		Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actifs					
Autres actifs financiers non courants	A	166	166	263	263
Clients et comptes rattachés	A	1 049	1 049	802	802
Trésorerie et équivalents de trésorerie	B	7 288	7 288	12 685	12 685
Total		8 503	8 503	13 750	13 750
Passif					
Emprunts et dettes financières non courantes	C	12 907	12 907	12 371	12 371
Passifs financiers courants	C	402	402	165	165
Fournisseurs et comptes rattachés	C	1 551	1 551	2 929	2 929
Total		14 859	14 859	15 465	15 465

A - Actifs au coût amorti

B - Juste valeur par le résultat (hors dérivé)

C - Dettes au coût amorti

La valeur nette comptable des actifs et passifs financiers courants est considérée comme étant une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme.

5.2. Notes sur le compte de résultat

5.2.1. Chiffre d'affaires

CHIFFRE D'AFFAIRES <i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2022		30 juin 2021	
Union Européenne	1 499	96%	1 353	99%
Reste du monde	56	4%	11	1%
Chiffre d'affaires	1 555	100%	1 364	100%

Les ventes de marchandises concernent Sibnaya® et deux produits commercialisés dans le cadre de licences d'exploitation dans le domaine de l'épilepsie : Likozam® et Levidcen®.

- Le Likozam® est commercialisé sous un statut de post-ATU (post Autorisation Temporaire d'Utilisation).
- Fin 2018, Advicenne a enregistré ses premières ventes pour ADV7103, produit développé par le Groupe, sous un statut d'ATU nominative en France et sous d'autres statuts spécifiques dans d'autres pays de l'espace européen. Ces ventes sont réalisées sous le nom Sibnaya® depuis fin juin 2021 sous statut de post-ATU en France.

5.2.2. Revenu des partenariats

Le revenu des partenariats s'élève à 28 KEUR au 30 juin 2022, contre 10 KEUR au 30 juin 2021.

Il correspond essentiellement à des royalties reçues de Primex Pharmaceuticals AG sur les ventes d'Ozalin dans le cadre du contrat de cession d'actifs.

Il comporte également 5 KEUR de redevances sur les ventes réalisées sur le premier semestre 2022 par les nouveaux partenaires commerciaux d'Advicenne.

5.2.3. Autres produits

Les autres produits de l'activité se composent des éléments suivants :

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE <i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2022		30 juin 2021	
Crédit Impôt Recherche	351	100%	372	95%
Autres produits de l'activité	351	100%	372	100%

Les autres produits de l'activité sont essentiellement liés au crédit impôt recherche (« CIR »), pour lequel les montants sont en lien avec l'activité de recherche de la Société. Le montant du CIR varie selon les dépenses éligibles, notamment de la masse salariale et des dépenses de sous-traitance liés aux projets de R&D répondant aux critères fixés par l'administration fiscale.

5.2.4. Détail des charges par nature

30 juin 2022 (en milliers d'euros)	Frais de recherche et développement	Frais de commercialisation et de marketing	Frais de structure et généraux	TOTAL
Charges de personnel	1 651	-	832	2 483
Dotations nettes aux amortissements	72	15	202	289
Autre coûts externes	1 367	619	955	2 942
Total	3 090	635	1 989	5 714

30 juin 2021 (en milliers d'euros)	Frais de recherche et développement	Frais de commercialisation et de marketing	Frais de structure et généraux	TOTAL
Charges de personnel	1 576	457	856	2 889
Dotations nettes aux amortissements	85	7	138	230
Autre coûts externes	3 053	1 167	1 414	5 634
Total	4 713	1 631	2 409	8 753

Les charges liées à la valorisation des instruments financiers attribués aux salariés (IFRS 2) sont ventilées dans la rubrique « charges de personnel » pour les montants suivants : 179 KEUR et 164 KEUR au titre, respectivement, des premiers semestres 2022 et 2021.

Les frais de recherche et développement sont principalement liés à l'avancement de deux études cliniques dans le cadre du développement de ADV7103 : ATRd en Amérique du Nord et cystinurie en Europe.

5.2.5. Résultat financier

RESULTAT FINANCIER (en milliers d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2021
Gains de change	700	22
Autres produits financiers		61
Autres produits / (charges) financiers	700	84
Intérêts des emprunts et avances conditionnées	-671	-538
Pertes de change	-445	
Autres charges financières		-1
Charges financières	-1 117	-540
Résultat financier	-417	-456

Les gains et pertes de changes sont principalement sur le USD en lien avec l'activité et le financement d'Advicenne Inc., filiale du Groupe aux Etats-Unis. La charge d'intérêt est principalement liée à l'emprunt BEI.

5.2.6. Résultat par action

RESULTAT PAR ACTION	30 juin 2022	30 juin 2021
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (en milliers d'euros)	-4 813	-7 990
Nombres d'actions ordinaires (autodétention exclue)	9 933 732	9 924 487
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	9 929 610	8 607 141
Résultat (en euros) par action ordinaire	-0,48	-0,93
Résultat (en euros) par action	-0,48	-0,93

Le résultat net étant déficitaire, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Au 30 juin 2022, le nombre d'actions d'auto-contrôle s'élève à 23 419.

5.2.7. Rémunération des principaux dirigeants

Conformément à IAS 24, les principaux dirigeants du Groupe sont le président du conseil d'administration, le directeur général et les directeurs généraux délégués.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS (en euros)	Total au 30 juin 2022	Rémunération à court terme (1)	Rémunération à base d'actions (2)	Total au 30 juin 2021	Rémunération à court terme (1)	Rémunération à base d'actions (2)
Rémunération du président, du directeur général et des directeurs généraux délégués	530 912	239 708	291 204	535 495	459 306	76 189

(1) Inclut les salaires bruts, rémunérations, primes, intéressement, jetons de présence et avantages en nature.

(2) Ce montant correspond à la charge annuelle liée aux attributions de BSPCE ainsi qu'aux attributions d'options de souscription d'actions.

III. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du Groupe, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 3 présente un tableau fidèle des événements important survenus pendant les 6 premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Fait à Paris, le 20 septembre 2022

Didier LAURENS
Directeur Général

IV. RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Implid Audit
79 Cours Vitton
69006 LYON
Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC de Lyon-Riom

KPMG Audit
50 Rue de Saint-Cyr – CS 60409
69338 LYON CEDEX 9
Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC de Versailles

ADVICENNE S.A.
Société Anonyme

262 Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES 2022**

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022

ADVICENNE S.A.
Société Anonyme

262 Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES 2022**

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ADVICENNE S.A. et en réponse à votre demande, nous avons procédé à l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, tel qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicable en France. En conséquence, l'assurance que les comptes semestriels consolidés résumés, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Implid Audit
79 Cours Vitton
69006 LYON
Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC de Lyon-Riom

KPMG Audit
50 Rue de Saint-Cyr – CS 60409
69338 LYON CEDEX 9
Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC de Versailles

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de

s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Fait à Lyon, le 20 septembre 2022

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit

implid Audit

Stéphane DEVIN

Associé

Alain DESCOINS

Associé